

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement						ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	1 an		6 mois		3 mois		
	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	
Togo .....	6 000	—	3 300	—	1 725	—	Pour les abonnements, annonces et réclamations, s'adresser à l'EDITOGO B.P. 891 — Tél. 21-37-18 — Fax (228) 21-61-07 — LOME  Les abonnements et annonces sont payables d'avance
France, Afrique .....	—	8 400	—	4 620	—	2 415	
Autres pays .....	—	12 000	—	6 600	—	3 450	

**DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION :**

**CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TEL : 21-27-01 — LOME**

## SOMMAIRE

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### AVIS, COMMUNICATIONS, ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations) .....	1
Récépissés de déclaration d'Association .....	10
(Avis de perte de titres fonciers) .....	15

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### AVIS, COMMUNICATIONS, ET ANNONCES

#### CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

#### AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations, es mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des Tribunaux Civils de Lomé, Kara, Atakpamé, Kplalimé, Sotouboua et Niamtougou.

Suivant réquisition, n° 18401 déposée le 03/03/97, M. ASSIH Abalo, profession de Commissaire de police, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 80 ca situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, et borné au nord par les lots n°s 1214 et 1216, au sud par une rue de 14 m, à l'est par le lot 1219, à l'ouest par le lot 1213.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18402 déposée le 03/03/97, M. KPATCHA Sourou, profession de cadre de Banque (BTD), demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 97 ca situé à Lomé-Agoènyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nyivémé-Totsi et borné au nord par le lot 694 bis, au sud et à l'ouest par le lot 693 et à l'est par la route Agoènyivé Adidogomé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18403 déposée le 03/03/97, M. HOUE-NASSOU Messan Tognidè, profession de Médecin, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 57 a 65 ca situé à Avétonou, préfecture d'Agou borné au nord par la route Avétonou-Fokpo, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Japhet K. Amega Doumé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18404 déposée le 03/03/97, M. HOUE-NASSOU Messan Tognidè, profession de Médecin, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 21 ha 40 a 67 ca situé à Avétonou, préfecture d'Agou et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété Agbévé Awuyah et à l'ouest par la propriété Gervais Djondoh.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18405 déposée le 03/03/97, M. ZAN-KOU Ayaovi Jean, profession de P.D.G. de Transit continental, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 25 ha 62 a 80 ca situé à Nyivé, préfecture de Kloto connu sous le nom de Kpékufé et borné au nord et à l'ouest par la propriété Koto Kossi, au sud par la propriété Adri Komi et à l'est par la propriété Bolémégbé Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18406 déposée le 03/03/97, Mme TCHOBO Baï, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin SOTED, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un poli-

gone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 78 ca situé à Lomé Kélégougan, préfecture du Golfe et borné au nord, au sud et à l'ouest par trois rues non dénommées, à l'est par les lots 1639 et 1635.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18407 déposée le 04/03/97, M. DOS-SEH Kouassi Enyo, profession d'Inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Gakli, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 13 ca situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Fiové et borné au nord par le lot 257, au sud par une rue non dénommée de 18 m, à l'est par le lot 255 et à l'ouest par le lot 259.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18408 déposée le 04/03/97, M. GNON Tchén, profession d'Ingénieur Agronome, demeurant et domicilié à Bassar-Ville, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anonkui et borné au nord par le lot 90, au sud par une rue en projet de 16 m, à l'est par le lot 92 et à l'ouest par les lots 87 et 88.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18409 déposée le 04/03/97, M. GNON Tchén, profession d'Ingénieur Agronome, demeurant et domicilié à Bassar-Ville, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 66 ca situé à Agoényivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Anonkui et borné au nord par la Route Mission-Tové Agoényivé, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par le lot 173 et à l'ouest par le lot 171.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18410 déposée le 04/03/97, M. TOULASSI Kodjo Agbemavo, profession de Comptable-Gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par le lot 1138 bis au sud par le lot 1142, à l'est par une rue de 16 m et à l'ouest par le lot 1140.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18411 déposée le 04/03/97, Mlle KOKOUDAH Ablavi Kayi épouse TOULASSI, profession d'Agent de Promotion Sociale, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 50 ca situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par le lot n° 1135 bis au sud par le lot n° 1139 bis, à l'est par une rue de 16 m à l'ouest par le lot 1137 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18412 déposée le 05/03/97, M. ADJEH-KPE Amébada, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 49 a 26 ca situé à Agouévé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Logopé et borné au nord par la propriété Danyo Mikando, au sud et à l'ouest par la propriété Kotogbi Ayithé et à l'est par la propriété Nouwozan Kokou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18413 déposée le 05/03/97, Mme BATANATA Assima épouse Bassou, profession de Pharmacienne, demeurant et domiciliée à Kara, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance

totale de 1 ha 22 a 72 ca situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Lama Konoudè et borné au nord par la propriété Kondo Ago Sato, au sud par le propriété Ayou, à l'est par les propriétés Awadi Kabissa et MBadiseou, à l'ouest par la propriété Minza Samié.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18414 déposée le 05/03/97, Mme BATANATA Assima épouse Bassou, profession de Pharmacienne, demeurant et domiciliée à Kara, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 55 ca situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Adjatiwéwé et borné au nord et à l'est par la collectivité Tchaa Mouzou, au sud et à l'ouest par la collectivité Adé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18415 déposée le 05/03/97, M. KUDAYAH Akoly Nayah Azonsu Philippe, profession d'Economiste, demeurant et domicilié à Lomé KlouviKondji, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 25 a 89 ca situé à Anèho, préfecture des Lacs connu sous le nom de Dévikémé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Amou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18416 déposée le 05/03/97, M. KUDAYAH Akoly Nayah Azonsu Philippe, profession d'Economiste, demeurant et domicilié à Lomé Klouvikondji, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 19a 43 ca situé à Anèho, préfecture des Lacs et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Amou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18417 déposée le 05/03/97, M. JOHNSON A. Afêkêmê, profession de Propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Trésor, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 52 ca situé à Baguida, préfecture du Golfe connu sous le nom de Avépozo et borné au nord au sud et à l'est par les héritiers Sodotove Amouzouvi et à l'ouest par la propriété Gbonfoun Michiwo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18418 déposée le 05/03/97, M. JOHNSON Afêkêmê, profession de Propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Trésor, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 49 ca 41 ca situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Ahoukpoè et borné au nord par la collectivité Sessou, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété JOHNSON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18419 déposée le 05/03/97, M. ONADJE Fagninou Akomédi, profession de Fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Gbonvié, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 00 a 39 ca situé à Tsévié, préfecture du Zio connu sous le nom de Agoho et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Amegan Yao, au sud par la propriété Akoua Djadoo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18420 déposée le 06/03/97, M. ABALO-AKUVI Boniface, profession de Transitaire en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère

irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Agbalépédogan, commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 1218, au sud par le lot 1220, à l'est par une rue non dénommée de 16 m, à l'ouest par le lot n° 1211.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18421 déposée le 06/03/97, Mme TCHALIM Tcha Kozah, née Conombo, profession d'Infirmière d'Etat, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 ha 16 a 36 ca situé à Dalavé Tonoukoudi, préfecture du Zio borné au nord par la collectivité Koudeko, et les propriétés Bekley, Mlagani, au sud par la collectivité Amouzou, à l'est par la collectivité Koliko, à l'ouest par la propriété Tounou et la collectivité Kodegou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18422 déposée le 06/03/97, M. Roufai Ganiou, mandataire de Mme Lawani Juweratu Alari profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 55 ca situé à Tokoin Nukafu, commune de Lomé connu sous le nom de Nukafu et borné au nord, au sud et à l'ouest par trois lots non numérotés, à l'est par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme Lawani Juweratu Alari et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18423 déposée le 07/03/97, M. KATAKASSI Mama, profession d'Agent à la S.G.M.T., demeurant et domicilié à Agoènyivé-Houmbi, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 75 ca situé à Kara, Commune de Kara connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par le lot n° 1505, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 1519 et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18424 déposée le 07/03/97, M. KATAKASSI Mama, profession d'Agent à la S.G.M.T., demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 a 39 ca situé à Kpalimé, commune de Kpalimé connu sous le nom de Tsivé borné au nord et à l'est par deux rues non dénommées, au sud par le lotissement VEDA, à l'ouest par le lot n° 3.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18425 déposée le 07/03/97, Mme KINDE Bayi épouse JOHNSON, profession d'Attaché d'Administration, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Aflao Sagbado, préfecture du Golfe connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par le lot n° 535, au sud par une rue projetée de 16 m, à l'est par le lot n° 547 et à l'ouest par le lot n° 545.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18426 déposée le 11/03/97, M. PALANGA Kolu-Edjowou, profession d'Attaché d'Administration, demeurant et domicilié à Guérin-Kouka, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 ha 49 a 38 ca situé à Guérin-Kouka, préfecture de Dankpen et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Bikoussambom, et à l'ouest par la route Guérin-Kouka Nawaré.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18427 déposée le 11/03/97, M. SEIDOU Salifou, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 33 ca situé à Dapaong, préfecture de Tône connu sous le nom de Cinkassé et borné au nord, par la propriété Lawale, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Abdoulaye Karine.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18428 déposée le 11/03/97, M. DJAN-DA Koumsa, profession d'Administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 45 ca situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe et borné au nord, et à l'ouest par deux rues en projet de 14 m chacune, au sud par le lot n° 803 et à l'est par le lot n° 800.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18429 déposée le 13/03/97, M. TONATO Wokansen, profession d'Employé de Bureau à SOCOPAO en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 61 ca situé à Agbalépédogan, Commune de Lomé et borné au nord par les lots n° 447 A et n° 452 A, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par les lots n° 451 et n° 452, à l'ouest par les lots n° 446 A et n° 447 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18430 déposée le 13/03/97, M. KOUVAHEY-EKOUÉ Djitoh, profession d'Inspecteur de l'Education, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle irrégulier d'une contenance totale de 5 a 00 ca situé à Aflao Soviébé, commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 1233 au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 1234, à l'ouest par le lot n° 1232.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18431 déposée le 14/03/97, M. ABBEY Anathey, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 04 a 87 ca situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Ahonkpoè et borné au nord par la propriété Lanyo, au sud par Abbey Anathey, à l'est par Edoh Dikpo et à l'ouest par El Khoury Antoun Georges.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18432 déposée le 14/03/97, M. MEGBENYA K. Vinyo Vincent, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 71 ca situé à Lomé Zanguéra, préfecture du Golfe connu sous le nom de Klémè et borné au nord par la collectivité Dékpih et la propriété Bokon Koami Djemkpo, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Bokon Koami Djemkpo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18433 déposée le 17/03/97, M. OCLOO Komlan, profession de mécanicien-auto, demeurant et domicilié à Lomé Doumassessé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 28 ca situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe connu sous le nom de Tamagni et borné au nord, au sud à l'est et à l'ouest par la collectivité Amouzou Kpognon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18434 déposée le 17/03/97, M. OCLOO Komlan, profession de mécanicien-auto, demeurant et domicilié à Lomé Doumassessé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère

irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca situé à Lomé-Kpogan, préfecture du Golfe connu sous le nom de Djavédji et borné au nord et à l'est par la propriété YOVO Togbalo, au sud par la propriété YOVO Yawovi, à l'ouest par la propriété YOVO Komlan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18435 déposée le 18/03/97, M. KPOW-BIE Ayénam, profession d'ingénieur agronome, demeurant et domicilié à Lomé Résidence du Bénin, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 80 ca situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe et borné au nord par le lot n° 307, au sud par une rue de 14 m, à l'est par le lot n° 310 et à l'ouest par le lot n° 307 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18436 déposée le 18/03/97, M. KOU-GBEADJO Komlavi, profession d'ingénieur-adjoint d'agriculture, demeurant et domicilié à Lomé -Agoènyivé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 47 ca situé à Agoènyivé Klévé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Assikpimé et borné au nord par le lot n° 26, au sud par une rue en projet de 12 m, à l'est par le lot n° 28 et à l'ouest par les lots n°s 24 et 25 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18437 déposée le 18/03/97, M. KOU-GBEADJO Komlavi, profession d'ingénieur-adjoint d'agriculture, demeurant et domicilié à Agoènyivé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 55 ca situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Démaipoè et borné au nord par une rue de 20 m, au sud par le lot 1302, à l'est par les lots 1300 et 1301, à l'ouest par les lots n°s 1299 et 1302.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18438 déposée le 18/03/97, M. d'ALMEIDA Edoh Siméon, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 60 ca situé à Anèho, commune d'Anèho connu sous le nom de N'lessi et borné au nord et à l'est par deux rues non dénommées, au sud par le lot n° 221, à l'ouest par le lot n° 6.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18439 déposée le 19/03/97, M. DALLY Yaovi, profession de chauffeur à l'U.T.B., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 72 ca situé à Tsévié, commune de Tsévié connu sous le nom de Soetoe-Didove et borné au nord par le lot n° 39, au sud et à l'est par deux rues en projet, à l'ouest par le lot n° 48.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18440 déposée le 20/03/97, Mme GRUNER Mana Simone, épouse ADAYA Kokou, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé-Gbényédji, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 67 a 49 ca situé à Anèho, préfecture des Lacs connu sous le nom de Sigbéhoué et borné au nord par les héritiers Bawa, au sud, par la propriété Mivedor, à l'est par les héritiers Attidékou et à l'ouest par TETE Datchi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18441 déposée le 20/03/97, M. MIVEDOR Akoété Paul, profession de caissier à la CNSS en retraite, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Kpota, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande

l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 82 a 41ca situé à Anèho, préfecture des Lacs connu sous le nom de Sigbéhoué et borné au nord par la propriété Gruner Mana Simon, au sud par la propriété SIGBE Tété, à l'est par les héritiers ATTI-DEKOU Kangni, à l'ouest par TETE Datchi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18442 déposée le 20/03/97, M. AJAVON Ayité Azan, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 13 ca situé à Lomé-Baguida, préfecture du Golfe connu sous le nom de Avépozo et borné au nord, au sud et à l'est par les héritiers YOVO Zankpé, à l'ouest par les héritiers DOVI Hégbor.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 18443, déposée le 20/03/97, M. AGBODRA Kouma Alfred, profession de géomètre, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 86 a 33 ca situé à Mission-Tové, préfecture du Zio connu sous le nom de Kpala et borné au nord par les propriétés LOGOZO et Kokou Doménou, au sud par la propriété KOFFI Agbogbo, à l'est par la propriété ANADO Komlan, à l'ouest par la propriété ATSOU Atigno.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18444 déposée le 20/03/97, M. AGBODRA Kouma Alfred, profession de géomètre, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 ha 26 a 66 ca situé à Mission-Tové, préfecture du Zio connu sous le nom de Hové et borné au nord par la propriété YAKANOU Agbéko, au sud par la collectivité TODJRO, à l'est par la propriété DZAKA Kossi et la collectivité TODJRO, à l'ouest par la collectivité DONYO et la propriété AKPALLA Aloesso

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18445 déposée le 20/03/97, M. AGBO-DRA Kouma Alfred, profession de géomètre, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca situé à Mission-Tové, préfecture du Zio connu sous le nom de Diossé et borné au nord par la route Mission Tové Noépé, au sud et à l'est par la collectivité WOUSSIDO, à l'ouest par la Mission catholique.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18446 déposée le 20/03/97, M. AGBO-DRA Kouma Alfred, profession de géomètre, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 ha 96 a 08 ca situé à Mission-Tové, préfecture du Zio connu sous le nom de Apédomé et borné au nord et à l'est par la propriété HODOUÏO Evin, au sud par les propriétés KOSSI Gato, GALEY Sokey, AHONGAN Togbé et la collectivité Manyo, à l'ouest par les propriétés Manyo Koffi et KPONDJO Aziatoga.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18447 déposée le 20/03/97, M. TANDOUNA Bansaga, profession de commissaire de Police, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 05 ca situé à Kara-Tomdè, commune de Kara connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot n° 29, à l'est par le lot n° 21 et à l'ouest par le lot n° 19.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18448 déposée le 20/03/97, Mme BOMA Amina, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Kara, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de

nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 06 ca situé à Kara-Tomdè, commune de Kara connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par le lot n° 21, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 31, à l'ouest par le lot n° 29.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18449 déposée le 20/03/97, M. AWI Gnazoutetou, profession de planificateur, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 30 ca situé à Kara, commune de Kara connu sous le nom de COFAC et borné au nord et à l'est par deux rues non dénommées, au sud et à l'ouest par un lot non numéroté.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18450 déposée le 20/03/97, M. AWI Gnazoutetou, profession de planificateur, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 42 ca situé à Agbalépédogan, commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot 500, à l'est par le lot 502 et à l'ouest par le lot 504.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18451 déposée le 21/03/97, M. SIMTEKPEATI Kpabignou Michel, profession d'administrateur civil à la retraite demeurant et domicilié en France, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30 a 77 ca situé à Lomé-Cacaveli, commune de Lomé connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord et à l'est par deux rues non dénommées, au sud par une rue de 12 m, à l'ouest par les lots n° 625 et 627 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18452 déposée le 21/03/97, M. ADJE-TEY-BAHUN Fo Têtê mandataire de M. DJIYEHOU Kodjovi Anani, profession de secrétaire d'administration à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 39 ca situé à Agoényivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Houmbi et borné au nord et à l'est par deux rues en projet, au sud par le lot n° 246 et à l'ouest par le lot n° 248.

Il déclare que ledit immeuble appartient à DJIYEHOU Kodjovi Anani et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18453 déposée le 21/03/97, M. ADJE-TEY-BAHUN Fo-Têtê, mandataire de Mlle DEGBOE Akwa Marieta, profession de secrétaire d'administration en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 97 ca situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord, au sud et à l'est par trois rues en projet, à l'ouest par le lot n° 1431.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle Dégboè Akwa Mariéta et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18454 déposée le 24/03/97, M. DJATO Bougonou Gnandi, profession de conseiller technique au ministère des Sociétés d'Etat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoényivé et borné au nord, et à l'est par deux rues non dénommées, au sud par le lot n° 942 et à l'ouest par le lot n° 940.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18455 déposée le 25/03/97, M. ATTIOGBE Ekoué Pierre, profession de commerçant demeurant et domicilié à Lomé 191, Rue de la Paix, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a

25 ca situé à Agbodrafo, préfecture des Lacs connu sous le nom de Togomodji et borné au nord par la propriété Edoh Fumey, au sud par la propriété Séwavidje Ako Siméon Gunn, à l'est par la route Agbodrafo-Tovinou et à l'ouest par la propriété Amegandje Désiré.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18456 déposée le 25/03/97, Mme Kassogba Kanintiba, mandataire de Mlle TETEH Koko Cathérine profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Agoényivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Démakpòè Fiové et borné au nord par le lot n° 1134 bis, au sud par le lot n° 1138 bis, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1136 bis.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mlle TETEH Koko Cathérine et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18457 déposée le 27/03/97, Mme ATAYI Ayoko Nané Dometo, épouse Toga, profession d'agent commercial, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 50 ca situé à Lomé Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Maman N'Danida et borné au nord par le lot n° 444 bis au sud par le lot n° 445, à l'est par une rue non dénommée à l'ouest par le lot n° 443.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18458 déposée le 27/03/97, M. ALI-DOU Massahoudou, profession de transporteur, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Wuiti, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 01 ca situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Atsavé Plantation et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 357, à l'est par le lot n° 356, et à l'ouest par le lot n° 355 B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éven-

Suivant réquisition, n° 18459 déposée le 28/03/97, M. LABARI Esoham Komlan, profession de technicien supérieur géomètre, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 55 ca situé à Kara, commune de Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par le lot n° 1136, au sud par la route Kara-Kétau, à l'est par le lot n° 1138 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18460 déposée le 28/03/97, M. SIAH Mèba, profession d'ingénieur géophysicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 66 ca situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe et borné au nord par les lots n°s 818 et 820, au sud par le lot n° 819, à l'est par une rue en projet de 12 m, à l'ouest par le lot n° 823.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

#### RECEPISSES DE DECLARATION D'ASSOCIATIONS

##### N° 818/MATS-SG-APA-PC

*Titre de l'Association :* "MUTUELLE DE LA POLICE TOGOLAISE"

*Siège :* Lomé - Togo

*But :* L'Association de la Police Togolaise a pour but :

— Une action de prévoyance, de solidarité et d'entraide dans l'intérêt exclusif de ses membres et de leur famille ;

— La prévention des risques sociaux et la réparation de leurs conséquences au moyen des secours déterminés par les présents statuts.

Lomé, le 29 Septembre 1993

Le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité,

**Combévi Georges AGBOJAN**

##### N° 261/MIS-SG-APA-PC

*Titre de l'Association :* "ASSOCIATION NATIONALE DES EXPLOITANTS DU TOGO" (A.N.E.A.T.)

*Siège :* Lomé - Togo

- Buts :*
- La protection de la ressource non renouvelable que constitue le sol, support de l'environnement ;
  - L'établissement d'un code rural et d'un code forestier en fonction avec le comportement socio-culturel de nos populations ;
  - La définition claire d'une politique d'aménagement agricole planifiée ;
  - La mise à disposition de cartographie des sols et la constitution de banque de données pédoclimatiques accessibles aux exploitants agricoles ;
  - L'étude, la réalisation et la promotion des objets d'aménagement et de gestion en matière d'hydraulique agricole ;
  - La promotion de recherche dans le domaine des aliments fauniques et floristiques sauvages au Togo.

Lomé, le 14 MARS 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

**Séyi MEMENE**

##### N° 422/MIS-SG-APA-PC

*Titre de l'Association :* "RESEAU D'ECHANGE ET DE SOLIDARITE INTER-COMMUNAUTAIRE" (R.E.S.I.C.)

*Siège :* Lomé - Togo

*Buts :* — Mettre ensemble les compétences et les expériences des ONG et associations membres pour une action concertée et dynamique.

Lomé, le 28 AVRIL 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

**Séyi MEMENE**

##### N° 663/MIS-SG-DAPSC-DSC

*Titre de l'Association :* "ASSOCIATION DE SECURITE POUR LA SURVEILLANCE" (A. 2S.)

*Siège :* Lomé - Togo

**Buts :** — La formation et l'éducation de ses membres aux règles techniques fondamentales de gardiennage et de surveillance ;

- La lutte contre la petite délinquance et le banditisme ;
- la création d'emplois pour les jeunes diplômés ou non ;
- La formation des hôtes et hôtesse d'accueil ;
- La garde et la surveillance des domiciles et bureaux ;
- Le contrôle d'accès et de sorties des magasins, usines entreprises et supermarchés.

Lomé, le 1<sup>er</sup> juillet 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

**Séyi MEMENE**

**N° 667/MIS-SG-APA-PC**

*Titre de l'Association :* "GROUPEMENT" DISSA ESSO"  
" LOUNS DIEU"

*Siège :* AOUDA - Togo

- Buts :** — Asseoir les membres du groupement sur des bases économiques valables, pour leur assurer à eux et à la jeune génération rurale une vie meilleure ;
- Promouvoir les membres du groupement sur tous les plans : social, économique et culturel ;
  - Organiser la collecte, le stockage, la transformation et la commercialisation des produits agricoles ;
  - Eduquer et conscientiser les membres à la bonne gestion pour un développement harmonieux de la communauté, basée essentiellement sur l'utilisation rationnelle des biens et de l'environnement. ;

Lomé, le 2 juillet 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

**Séyi MEMENE**

**N° 672/MIS-SG-APA-PC**

*Titre de l'association :* "Volontaires pour la Santé et l'Epanouissement" (V.A.S.E.)

*Siège :* Lomé - Togo

- Buts :** — apprendre à ses membres à se connaître et à se fraterniser malgré leur différence ;
- éduquer à domicile les enfants préscolaires ;

- participer à la vulgarisation des thèmes sur l'hygiène et la santé y compris les moyens de lutte contre le SIDA et les MST puis participer au vaste mouvement d'éducation pour la paix dans le monde.

Lomé, le 03 Juillet 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

**Séyi MEMENE**

**N° 698/MIS-SG-APA-PC**

*Titre de l'association :* "Fondation Togolaise pour la Vieillesse" (F.T.V.)

*Siège :* Lomé - Togo

- Buts :** — Maintenir et améliorer la qualité de vie des personnes âgées par des prestations en services appropriés et de nouvelles formes d'aide à la vieillesse ;
- contribuer au maintien et au développement de leurs facultés physiques, psychiques et intellectuelles ;
  - améliorer la situation des personnes âgées dans la société par l'encouragement au dialogue et à la compréhension entre les générations ;
  - garantir la sécurité matérielle des personnes âgées par l'aide individuelle ;
  - défendre les intérêts des personnes âgées tant auprès des autorités que du public.

Lomé, le 10 Juillet 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

**Séyi MEMENE**

**N° 724/MIS-SG-DAPSC-DSC**

*Titre de l'Association :* "SAMOURAI JUDO CLUB"  
(S. J. C.)

*Siège :* Lomé - Togo

- Buts :** — Organiser des compétitions et des démonstrations pour une large diffusion du judo ;
- Développer l'esprit de groupe et d'entraide au sein du club ;
  - Fournir des athlètes compétents à la Fédération Togolaise de Judo ;

Lomé, le 15 juillet 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

**Séyi MEMENE**

**N° 727/MIS-SG-DAPSC-DSC**

*Titre de l'association :* **"Syndicat National des Conducteurs Indépendants" (SYNACIT)**

*Siège :* Lomé - Togo

*Buts :* — Le syndicat a pour objectifs :

- de défendre les intérêts de ses membres ;
- de former et éduquer ses membres,
- de militer en faveur de toute action visant à l'amélioration des conditions de travail.

Lomé, le 16 Juillet 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

**Séyi MEMENE**

**N° 732/MIS-SG-DAPSC-DSC**

*Titre de l'Association :* **"GROUPEMENT D'ELEVAGE de PISCICULTURE ET D'AGRICULTURE" (G.E.P.A.)**

*Siège :* Agbessia (AVE) - Togo

*Buts :* — Production agricole, piscicole et pastorale ;

- Initiation des membres aux nouvelles techniques culturelles;
- Amélioration du niveau de vie des membres ;
- Auto-Création d'emplois ;
- Lutte contre l'exode rural ;
- Elevage en général.

Lomé, le 23 juillet 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

**Séyi MEMENE**

**N° 763/MIS-SG-DAPSC-DSC**

*Titre de l'association :* **"Association Togolaise pour l'Education, le Développement communautaire et Auto-Promotion" (A.T.E.D.A.)**

*Siège :* Kara - Togo

*Buts :* — apporter une amélioration sensible du niveau de vie des communautés rurales et notamment des jeunes ruraux,

— regrouper ces jeunes pour les travaux communautaires et de les assister afin de leur permettre de se prendre en charge dans le cadre d'un développement de base.

Lomé, le 24 Juillet 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

**Général Séyi MEMENE**

**N° 774/MIS-SG-DAPSC-DSC**

*Titre de l'association :* **"Culture-Sport Plus International " (C.S. Plus INTERNATIONAL)**

*Siège :* Lomé - Togo

*Buts :* — promotion de la solidarité entre les jeunes des divers pays de la planète ;

- formation par la sensibilisation de la jeunesse aux vertus de la solidarité ;
- intégration de la jeunesse au processus de développement de leur milieu et partant du pays ;
- organisation des manifestations sportives, culturelles, (séminaires, journées de réflexion, compétitions sportives, échanges culturels).

Lomé, le 28 Juillet 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

**Général Séyi MEMENE**

**N° 814/MIS-SG-DAPSC-DSC**

*Titre de l'association :* **"Institut de Recherche sur l'Energie Humaine et Universelle" (IREHU-Centre du Togo)**

*Siège :* Lomé - Togo

*Buts :* — promouvoir et développer l'enseignement et l'application de l'énergie universelle en Afrique de l'Ouest et plus particulièrement au Togo ;

- installer un service de traitement gratuit à ceux qui sont intéressés ;
- dispenser une formation sur les techniques de l'énergie universelle.

Lomé, le 04 Août 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

**Séyi MEMENE**

**N° 866/MIS-SG-DAPSC-DSC**

*Titre de l'Association :* "ASSOCIATION D'ENTRAIDE  
DES ADEPTES DE TRON-  
KPETO-DEKA" (AEATKD)

*Siège :* Lomé - Togo

*Buts :* — Favoriser les échanges d'idées, la coordination et la collaboration entre prêtres et adeptes membres de l'association ;

- Organiser des rejoissances populaires, des veillées funèbres et des jeux de tam-tam ;
- Assister les membres de l'association en cas de décès d'un parent.

Lomé, le 08 AOUT 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

**Séyi MEMENE**

**N° 885/MIS-SG-DAPSC-DSC**

*Titre de l'Association :* "ASSOCIATION TOGOLAISE  
DES VOLONTAIRES POUR LE  
DEVELOPPEMENT"  
(A.TO.VO.D.)

*Siège :* Lomé - Togo

*Buts :* — Encadrer les populations rurales ;

- Susciter, créer et entretenir en elles le climat d'entente, l'esprit d'équipe et de solidarité ;
- Engager ces populations dans la lutte contre le sous-développement ;
- Promouvoir un développement économique, social et culturel et relever leur niveau de vie ;
- Freiner l'exode rural ;

Lomé, le 11 Août 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

**Séyi MEMENE**

**N° 886/MIS-SG-DAPSC-DSC**

*Titre de l'Association :* "CENTRE DE RECHERCHE ET  
D'INGENIERIE SOCIALES DU  
TOGO (C.R.I.S.T.O.)"

*Siège :* Lomé - Togo

*Buts :* — Mettre à la disposition des acteurs nationaux et interna-

tionaux des résultats fiables susceptibles de guider des politiques d'intervention ;

- Renforcer la capacité des acteurs du changement social structures étatiques, associations, ONG, groupements, étudiants) à mener la recherche sociale ;
- Elaborer et exécuter sur base des résultats des recherches avec la participation des populations des terroirs de réels programmes de changement social.

Lomé, le 12 Août 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

**Séyi MEMENE**

**N° 887MIS-SG-DAPSC-DSC**

*Titre de l'Association :* "ENCADREMENT AU DEVELOP-  
PEMENT AGRO-PASTORAL "  
(EDAP - TOGO)

*Siège :* Sotouboua - Togo

*Buts :* — Développer l'élevage et l'agriculture au Togo ;

- Améliorer les sources de revenus des éleveurs et des agriculteurs de l'augmentation du niveau de vie des populations rurales par une série d'actions ;
- Améliorer la santé et la production animale par l'assainissement des zones infestées ; former des éleveurs sur l'hygiène, l'alimentation et l'habitat des animaux ;
- Stimuler l'association élevage -agriculture par l'utilisation du fumier des animaux ;
- Encourager progressivement l'évolution en groupements agro-pastoraux.

Lomé, le 12 AOUT 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

**Séyi MEMENE**

**N° 888/MIS-SG-DAPSC-DSC**

*Titre de l'Association :* "ASSOCIATION ASSISTANCE-  
SECOURS" (2 A. S.)

*Siège :* Lomé - Togo

*Buts :* — Faire porter aide, assistance et secours immédiat aux voyageurs, aux conducteurs usagers des transports en commun victimes d'accidents de la route survenus sur toute l'étendue du territoire togolais.

Lomé, le 12 Août 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

**Séyi MEMENE**

## N° 891/MIS-SG-DAPSC-DS C

*Titre de l'Association :* " ASSOCIATION REGIONALE  
D'ANIMATION ET DE FORMATION  
POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL ET PARTICIPATIF"  
(A.R.A.F./D.L.P.)

*Siège :* Dapaong - Togo

*Buts :* — Contribuer à la promotion d'un développement global, local et participatif basé sur l'engagement, la confiance en soi, la responsabilité, l'amour, l'entente et le travail principalement dans la Région des Savanes et dans toutes les autres Régions du Togo.

- Œuvrer pour l'amélioration des conditions de vie des membres de l'Association, de leur famille et de la population ;
- Amener, à travers l'animation et la formation les hommes et les femmes à s'organiser pour leur bien-être et pour le développement par l'autopromotion du milieu rural ;
- Engager les populations dans le développement local et participatif par la création d'associations paysannes et par l'identification et la mise en place des organisations légères de formation permanente et d'action favorisant l'autopromotion communautaires des populations rurales.

Lomé, le 12 Août 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

**Séyi MEMENE**

## N° 917/MIS-SG-DAPSC-DSC

*Titre de l'Association :* "CENTRE DE LOISIRS ET DE REEDUCATION POUR LES ENFANTS DEFAVORISES"  
(CLORED)

*Siège :* Lomé - Togo

- Buts :* — Favoriser l'épanouissement global de l'enfant ;
- Protéger et réclamer le droit des enfants ;
  - Promouvoir l'éducation des enfants et leur bien-être.

Lomé, le 14 AOUT 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

**Séyi MEMENE**

## N° 919/MIS-SG-APA-PC

*Titre de l'Association :* "ASSOCIATION DES JEUNES  
POUR LA RENAISSANCE DE  
SUNAH" (A.J.R.S.)

*Siège :* Kpalimé - Togo

- Buts :* — Eduquer la jeunesse à se prendre en charge ;
- Inviter les jeunes à revenir à la Sunah en développant en eux le goût de l'instruction ;
  - Développer et cultiver l'union et l'amour chez les jeunes en vue de participer à la propagation de l'islam ;
  - Viser la promotion spirituelle et intellectuelle de la communauté islamique.

Lomé, le 14 AOUT 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

**Séyi MEMENE**

## N° 946/MIS-SG-DAPSC-DSC

*Titre de l'Association :* "AVENIR REVEIL DE KOTORA"  
(A.RE.KO.)

*Siège :* Kotora - Kougnohou

- Buts :* — œuvrer pour la promotion de la justice sociale et pour le respect des droits et devoirs de tous ;
- Instaurer l'entente et le rapprochement de ses membres ;
  - Encourager la promotion artisanale et agricole afin de permettre aux jeunes de pouvoir se débrouiller tous seuls ;
  - Etablir entre ses membres des relations d'entraide et de collaboration.

Lomé, le 25 Août 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

**Séyi MEMENE**

## N°948/MIS-SG-DAPSC-DSC

*Titre de l'Association :* "ASSOCIATION DES JEUNES  
INITIENS EN BATIMENT"  
(A.JE.TE.BA)

*Siège :* Sokodé - Togo

- But* : — Améliorer l'environnement des populations urbaines et rurales ;
- Appuyer les communautés dans la réalisation et la construction des infrastructures socio-économiques (écoles, dispensaires, latrines publiques et autres) à travers des activités communautaires.

Lomé, le 25 Août 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

**Séyi MEMENE**

#### AVIS DE PERTE DE TITRES FONCIERS

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier n° 15236 inséré au livre foncier de la République togolaise vol. LXXVII, F° 176 appartenant à M. TAFFA Mourane, président directeur général du transit "TAYBA MOBA" demeurant à Lomé, 4, avenue Maman N'Danida.

*Pour première insertion*

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier n° 10688 inséré au livre foncier de la République togolaise vol. LIV, F° 146 appartenant à M. ETSI Emile, Directeur de Budget au Trésor, demeurant à Lomé.

*Pour première insertion*

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier n° 10745 inséré au livre foncier de la République togolaise vol. LV, F° 2 appartenant à M. AMEGADJEN Amah, Technicien Electronique, demeurant à Lomé, 14 Rue Champs de Course.

*Pour première insertion*

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier n° 20241 inséré au livre foncier de la République togolaise vol. 102, F° 100 appartenant à M. AGBOBLI Komi Dougnon, Employé de Banque à la BTCI demeurant à Lomé.

*Pour première insertion*

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier n° 19191 inséré au livre foncier de la République togolaise vol. XCVII, F° 43 appartenant à M. AKUMAH E. Afantutsé Comptable à la Direction Total demeurant à Lomé-Tokoin Cité.

*Pour première insertion*

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier n° 9.200 R.T. vol. XLVII, F° 64 appartenant à feu DJE-GUEDE Konye Antoine, Contrôleur de train ayant demeuré à Lomé.

*Pour première insertion*

Avis est donné au public de la perte du Titre foncier n° 1246 TT du Territoire Togolaise, Vol. VII, F° 117 appartenant au feu Guy Antoine BAMEZON, Géomètre-Dessinateur demeurant et domicilié à Lomé.

*Pour première insertion*

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier n° 7686 inséré au livre foncier de la République togolaise vol. XXXIX, F° 151 appartenant à M. Ignace Tecco GOZO employé à la UAC demeurant en République du Congo.

*Pour première insertion*

